

3.

TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN INVESTISSEMENT POUR TOUS

Les banques de détail françaises relèvent déjà le défi de la transition écologique au quotidien. Elles multiplient les solutions financières innovantes et spécifiques pour soutenir et encourager les démarches environnementales de leurs clients. Mais c'est d'abord et avant tout à chacun d'eux, particuliers ou entreprises, de se mobiliser et de saisir les possibilités d'aides et de financements disponibles afin de contribuer par leur démarche à la transition écologique.

## ACCOMPAGNER LES PROJETS VERTS DU QUOTIDIEN

Depuis longtemps, les banques sont mobilisées pour faciliter le financement de tous les projets environnementaux de leurs clients. Inclues dans un large écosystème comprenant l'État, les collectivités locales, les entreprises et les particuliers, les banques assument leur rôle d'appui et d'accélérateur de la transition énergétique par leurs solutions de financement.

Ainsi, les projets de travaux liés à la rénovation énergétique présentés par les clients à leurs banques peuvent déjà être financés par **un crédit responsable, accessible et compétitif** : soit par un crédit à la consommation, sans contraintes spécifiques et disponible très rapidement à des taux historiquement bas, soit par un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), produit réglementé, soit par un crédit immobilier au moment de l'acquisition, soit enfin par un mix de ces crédits.

Comme le souligne l'ADEME, un effort important doit être réalisé sur **l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation**

**avant même d'aborder la question du financement.** En effet, seuls 15% des ménages ayant réalisé des travaux déclarent avoir bénéficié d'informations suffisantes<sup>4</sup>.

C'est dans ce cadre, afin d'entraîner les Français vers la rénovation énergétique, que le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME ont mis en place l'initiative « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). L'objectif est d'aider les particuliers à réaliser gratuitement un bilan énergétique, à trouver les solutions d'éco-rénovation adaptées et les professionnels, sans oublier les aides financières possibles (aides et primes des collectivités, crédits bancaires, éco-PTZ, crédit d'impôt transition énergétique...). « FAIRE » peut aussi aider les entreprises sur les solutions et formations pour être référencées. Les banques françaises soutiennent cette démarche comme toutes celles ayant pour objectif de rendre plus lisibles et accessibles les aides à la préparation et à l'accompagnement des projets des particuliers.

(4) ADEME, enquête Travaux de rénovation énergétique des maisons individuelle (TREM), septembre 2018.

## Un engagement collectif pour les équipements verts

En décembre 2018, les grands réseaux bancaires et financeurs spécialisés se sont engagés à mettre en place des prêts à des conditions préférentielles, selon des modalités définies individuellement par chacun d'eux, pour permettre à leurs clients de financer plus facilement en 2019 un véhicule propre neuf ou d'occasion ou des équipements de la maison moins énergivores (chaudières...).

En juin 2019, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a salué les efforts des banques pour mettre en œuvre ces engagements et constaté que « **les banques ont renforcé leurs offres de financement compétitives à destination des particuliers pour l'achat de véhicules plus propres et la rénovation énergétique des logements.** Ces actions ont permis de diversifier les sources de financement disponibles, qu'il s'agisse de crédit affecté, de location achat ou de prêts personnels adaptés. Plusieurs établissements ont également proposé un préfinancement de la prime à la conversion mise en place par le Gouvernement. » (source : communiqué de presse du ministère de l'Économie et des Finances, 19 juin 2019)

## De multiples dispositifs pour l'éco-rénovation des logements

Les banques forment et mobilisent depuis des années leurs réseaux pour la distribution des solutions pour financer des travaux de rénovation énergétique, y compris des dispositifs réglementés tels que **l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)** en faveur des particuliers ou des copropriétés.

19 000 éco-PTZ ont été distribués par les établissements bancaires aux particuliers en 2018 (source : SGFGAS). Les principaux freins au développement de ce produit sont d'une part, sa complexité pour le client, le professionnel et la banque, et d'autre part, les taux historiquement bas et faciles à mettre en œuvre des autres solutions de financement.

Afin de redonner un coup de jeune à ce produit, la loi de finances pour 2019 a prorogé l'éco-PTZ jusqu'en 2021 avec de nouvelles conditions, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2019, qui visent à simplifier le produit, à la demande de la profession bancaire, afin de faciliter son usage par les particuliers notamment. Les banques sont mobilisées pour distribuer ce nouvel éco-PTZ une fois les textes d'application publiés au Journal Officiel.

Les particuliers peuvent également trouver auprès de leur banque **toute une gamme de financements spécifiques** pour les travaux et équipements permettant de réaliser des économies d'énergie : « Prêt Économie d'Énergie » chez **Société Générale**, « Prêts Économie d'énergie » distribués par les Caisses Régionales du **Crédit Agricole** et développement d'une démarche de conseil, prêt « Crédinergie » du **Crédit Mutuel**, prêts « rénovation énergétique » chez **BNP Paribas**, « gamme verte » de **La Banque Postale**, « PREVAir » chez **Banque Populaire** et « Ecureuil Crédit DD » dans les **Caisses d'Épargne**.

Ces financements s'accompagnent de **conseils et de services** :

- l'outil Calculeo du **Crédit Agricole** aide les particuliers à financer leurs démarches d'efficacité énergétique ;
- **La Banque Postale** a développé en 2018 une plateforme digitale pour conseiller et accompagner le client dans ses démarches de travaux de rénovation. Cette plateforme est enrichie depuis 2019 des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Elle apporte une vision complète des aides du ministère de la Cohésion des territoires pour réaliser ses travaux de rénovation énergétique en tout point du territoire. Elle intègre aussi l'éco-PTZ « Habiter mieux » destiné aux clients les plus modestes ;
- certains contrats d'assurance habitation couvrent les installations en énergie renouvelable (pompe à chaleur, géothermie, aérothermie, panneaux solaires photovoltaïques) et les biens sur lesquels elles sont installées, et proposent une responsabilité civile production d'électricité (**Crédit Mutuel**).

Domofinance, filiale commune d'EDF et de **BNP Paribas Personal Finance** spécialisée dans le financement de l'efficacité énergétique des logements des particuliers, totalise 1,2Md€ d'encours de crédits. Elle a financé depuis 2003 plus de 530 000 dossiers. En 2016, l'économie d'énergie totale réalisée correspondait à la consommation d'environ 47 400 foyers.

Afin de répondre au mieux à l'objectif de **rénovation du parc de logements français, les banques nouent des partenariats au niveau local**. Ces engagements se structurent autour de 3 volets : l'accompagnement des particuliers, le financement de la rénovation et la mobilisation des professionnels. Par exemple, le PTZ Isolaris est distribué depuis plus de 10 ans dans la région Centre-Val de Loire grâce à la coopération de quatre banques partenaires.

Les banques innovent également avec des **dispositifs de refinancement**. Ainsi, la **Société Générale** a émis avec succès en juillet 2019 la première obligation sécurisée (covered bond) qui servira à refinancer des prêts immobiliers octroyés pour des logements à faible empreinte carbone. La transaction a bénéficié d'un accueil très favorable des investisseurs avec une souscription finale excédant 2,5 Mds€. Le cadre de l'émission sécurisée répond aux exigences définies par les Principles for Positive Impact Finance et à celles des Green Bond Principles. Cette opération démontre l'engagement continu de la banque en faveur de la transition énergétique.

↘  
**15 Mds€**

**D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE UTILISÉS  
 PAR LES BANQUES POUR FINANCER  
 DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE  
 D'ÉNERGIE DANS DES BÂTIMENTS  
 ANCIENS EN 2018.**

(source : Observatoire de l'épargne réglementée, rapport annuel, juin 2019)

## Le financement de la mobilité verte

Afin de favoriser le **financement des véhicules propres**, les banques françaises proposent depuis plusieurs années des formules de prêts avec un taux d'intérêt avantageux. Ces prêts peuvent s'accompagner d'assurances auto spécifiques pour couvrir certaines pannes (composants électriques et électroniques du moteur, batterie). Citons par exemple, les **Banques Populaires** avec AUTOVair et les **Caisses d'Épargne** avec Ecurieul Auto DD.

En décembre 2018, les grandes banques ont pris **des engagements pour la mobilité verte** : pour l'acquisition d'un véhicule, elles proposent en 2019 le financement global de l'opération à des conditions préférentielles pour les clients qui le demandent, y compris le préfinancement du montant de la prime de conversion dans l'attente de son versement par l'État au client, lorsque les projets y sont éligibles.

Par ailleurs, pour aider leurs clients professionnels à limiter leurs émissions de CO<sub>2</sub>, les filiales des banques gestionnaires de flotte automobile, comme ALD Automotive (**Société Générale**) ou Arval (**BNP Paribas**), les orientent vers des carburants moins polluants, des véhicules électriques ou hybrides, et vers des solutions d'autopartage. **BNP Paribas Arval** a lancé de nouvelles offres pour inciter ses clients à utiliser des véhicules bas-carbone : une offre de conseil innovante qui permet aux gestionnaires de flottes de définir et mettre en œuvre leurs stratégies de transition énergétique, et une offre de mobilité verte, en partenariat avec Engie, dont l'objectif est de simplifier l'accès aux véhicules électriques pour les entreprises, les collectivités et les particuliers.

## L'aide à la transition énergétique des clients entreprises

Aide au diagnostic des installations, analyse des contrats d'énergie, information sur les dispositifs financiers disponibles (subventions, certificat d'économie d'énergie...), les banques accompagnent les entreprises de toutes tailles dans leur recherche d'économies d'énergie.

Outre un échange avec leur chargé d'affaires, les entrepreneurs peuvent utiliser des outils comme le site « change to green » de **BNP Paribas** ou l'offre **Société Générale** qui, avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la société Économie d'Énergie, accompagne particuliers et professionnels dans la rénovation énergétique.

**Crédit Agricole** propose à ses clients PME et ETI une Démarche Conseil Énergie afin de les accompagner dans le financement de leurs investissements en efficacité énergétique.

**BNP Paribas** accompagne les entreprises dans l'atteinte de leur neutralité carbone. Avec la plateforme ClimateSeed lancée en 2018, le Groupe met en relation des porteurs de projets de promotion et de vente de crédits carbone et des entreprises souhaitant compenser leurs émissions. Par ailleurs, la Banque de Détail en France de BNP Paribas s'est fixé un objectif de 3 Mds€ de crédits aux entreprises pour des projets liés à la transition énergétique à fin 2021. Chez BNP Paribas Real Estate, filiale immobilière du Groupe, 100% de l'activité en immobilier d'entreprise bénéficie d'une certification environnementale du plus haut niveau.

Le **Crédit Mutuel de Bretagne** propose des prêts pour les équipements de production d'énergie et d'efficacité énergétique : le prêt Environnement destiné à financer les bâtiments à haute performance énergétique, les travaux d'efficacité énergétique et les mises aux normes d'élevage (dont bien-être animal), et le prêt Agrinovéo pour financer les installations de production d'énergie renouvelable. La banque accompagne aussi l'installation de jeunes agriculteurs en agriculture biologique.

### **Les collectivités territoriales et la rénovation thermique**

Hôpitaux, bâtiments administratifs, écoles, logements sociaux... la rénovation thermique des bâtiments publics et/ou administrés représente un chantier majeur et coûteux pour les collectivités territoriales. Ici aussi les banques sont des partenaires actifs du financement de la transition énergétique.

Avec plus de 6 Mds€ de crédits octroyés, **La Banque Postale** est l'un des principaux financeurs du secteur public local dans ses projets de transition énergétique. La plateforme digitale de diagnostic, conseil et accompagnement est accessible aux acteurs du secteur public local afin de faciliter leurs démarches. La Banque Postale propose aussi aux collectivités locales des prêts verts dès 500 k€ pour les projets de transition énergétique.

Les **Banques Populaires** et **Caisses d'Épargne (Groupe BPCE)** sont engagées auprès des collectivités régionales pour la mise en place de prêts d'accompagnement aux politiques de rénovation thermique des logements. Elles sont mêmes actionnaires des structures régionales dédiées dans les régions Grand Est (dispositif Oktave) et Occitanie (AREC).

## LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Afin de participer à la lutte contre la précarité énergétique qui peut frapper les populations les plus fragiles, la majeure partie des banques a mis en place des conventions nationales ou régionales avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion ou d'action sociale qui travaillent, entre autres, sur cette question énergétique. À titre d'exemples : les dispositifs Créavenir, Ark'ensol, Cémavie du **Crédit Mutuel** ou le partenariat entre **Crédit Agricole**, EDF, Engie (ex-GDF Suez) et la Fédération SOLiHA.

Le microcrédit est également un outil précieux dans cette lutte. Ainsi, les **Caisses d'Épargne (Groupe BPCE)** ont mis en place dès 2014 une offre de microcrédit personnel accompagné « précarité énergétique » en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre. **La Banque Postale** expérimente aussi depuis 2015, avec les pouvoirs publics et la Caisse des dépôts, le microcrédit habitat pour financer des travaux d'économie d'énergie.

## DES PRODUITS D'ÉPARGNE CONÇUS POUR L'ENVIRONNEMENT

Épargne solidaire, investissement socialement responsable : les banques encouragent autant que possible leurs clients à investir dans les produits d'épargne solidaire et durable. Ainsi, le financement d'activités environnementales a fortement crû au cours des deux dernières années, au point d'absorber le quart des ressources émanant de la finance solidaire dont le montant a atteint 12,6 Mds€ en 2018, soit une progression de 8,7% par rapport à 2017. Ces activités recouvrent l'aide aux entreprises et associations de la filière biologique ou, plus largement, s'inscrivent dans les logiques de circuits courts agricoles ou le soutien aux énergies renouvelables. Cela a permis à 22 600 nouveaux foyers d'être approvisionnés en énergie renouvelable. (source : Baromètre de la finance solidaire, Finansol - La Croix, juin 2019)



# 367,4 M€

D'ÉPARGNE SOLIDAIRE  
ONT FINANCÉ DES PROJETS  
À VOCATION SOCIALE ET/OU  
ENVIRONNEMENTALE EN 2018.

(source : Baromètre de la finance solidaire,  
Finansol - La Croix, 2019)

### L'épargne au service du développement durable

Les banques proposent à leurs clients différents produits d'épargne qui leur permettent d'engager une action solidaire, particulièrement vis-à-vis de l'environnement. Les sommes investies sur ces livrets d'épargne et ces produits de Dépôt à Terme (DAT) ont vocation à soutenir financièrement des initiatives locales et/ou innovantes. Celles-ci concernent de plus en plus des projets en faveur de la protection

de l'environnement ou de la lutte contre le réchauffement climatique. À titre d'exemple :

- **Livrets de Développement Durable Solidaire (LDDS)** : une partie des capitaux collectés dans le cadre de ces livrets est destinée au financement de projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Ceux-ci sont distribués par toutes les banques.
- Livret d'épargne CODEVair : les **Banques Populaires (Groupe BPCE)** proposent depuis 1999 ce livret d'épargne fléché sur des financements environnementaux à taux bonifiés.
- Le DAT Éoloué : créé et commercialisé par le **Crédit Agricole** de l'Anjou et du Maine, il est destiné à financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'élevage et des éoliennes pour la Coopérative des Fermiers de Loué (CAFEL).
- **La finance solidaire** : cette finance, qui s'appuie sur des livrets ou des fonds dédiés, est pour partie orientée vers des projets de transition énergétique et écologique. Grâce notamment à Mirova et au **Crédit Coopératif**, le **Groupe BPCE** est l'un des acteurs majeurs de la collecte et de la gestion de l'épargne bancaire et salariale solidaire labellisée Finansol.

### Les banques développent

#### les fonds d'investissement verts

Les banques proposent à leurs clients toujours plus de fonds d'investissement verts, aux modalités différenciées mais à l'objectif commun : la protection de l'environnement.

À l'instar des **Caisses d'Épargne** ou des **Banques Populaires**, les banques développent ces fonds à thématique investissement socialement responsable, dont la gestion prend systématiquement en compte les critères ESG.

Ainsi, les **labels publics ISR et Greenfin** progressent chaque année, affichant respectivement 222 fonds labellisés et 57 Mds€ d'encours, et 30 fonds labellisés pour un encours total de 7 Mds€.

## LE LABEL GREENFIN

Le label Greenfin permet de qualifier les actifs détenus via des fonds d'investissement à travers un référentiel de critères sélectifs avec l'objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition écologique. Deux représentants de la **Fédération bancaire française** figurent au sein de son comité. Premier label d'État dédié à la finance verte, le label Greenfin (anciennement label « Transition énergétique et écologique pour le climat – TEEC ») a été lancé fin 2015 lors de la COP21.

Certains fonds peuvent combiner des objectifs de rentabilité et de réduction de l'intensité carbone au moyen de stratégies de gestion globale bas-carbone (**HSBC France, LBPAM**) ou bien exclusion des secteurs d'activité sensibles (pétrole, gaz) comme les fonds ISR à thématique environnementale du **Crédit Agricole**.

Les clients peuvent également choisir des fonds qui n'investissent que sur des valeurs ayant un impact positif sur l'environnement, à l'exemple des 20 fonds labellisés de **La Banque Postale**, parmi lesquels le fonds LBPAM ISR Actions Environnement destiné au financement de projets en lien avec la transition énergétique (énergies renouvelables, économie circulaire, transports et mobilité durables, bâtiments verts, services et solutions environnementaux). Ce fonds est l'un des seuls fonds actions à avoir obtenu le label public Greenfin.

**HSBC France** a lancé le fonds HSBC Europe Equity Green Transition qui privilégie les entreprises favorisant la transformation du modèle énergétique et écologique à long terme, selon les critères du label Greenfin.

Le **Groupe Crédit Mutuel** et ses filiales ont lancé plusieurs fonds : We Positive Invest pour le financement en capital-risque dans trois secteurs (transition énergétique, économie circulaire et entrepreneuriat social) ; un fonds à

formule Daipazen Climat exposé à l'indice Federal Objectif Climat (réduction des émissions carbone) ; un fonds Zero Carbon ; un produit d'action Strategically Aware Investment (SAI) ; un fonds CM-CIC Objectif Environnement (valeur ajoutée verte) labellisé ISR.

**BNP Paribas Asset Management** propose une large gamme de fonds « verts », investis notamment dans les énergies alternatives et l'efficacité énergétique. Ils représentaient 6,6 Mds€ à fin 2018, dont par exemple le fonds BNP Paribas Green Business, lequel permet aux épargnants français d'orienter leur épargne vers les acteurs de la transition énergétique et écologique, ou Parvest Global Environnement et Parvest Climate Impact, lesquels sont investis dans des entreprises œuvrant dans les énergies renouvelables, le traitement de l'eau ou la gestion des déchets.

## LE LABEL ISR

Le label ISR, créé par décret et arrêté de janvier 2016, a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Les pouvoirs publics sont propriétaires de ce label.

**Société Générale** propose, via la plateforme LUMO, une orientation de l'épargne vers des projets d'énergies renouvelables dans la région même des épargnants.

Enfin, les banques développent des produits d'assurance-vie spécifiques, à l'exemple du premier contrat d'assurance-vie multisupport solidaire de Prédica (filiale de **Crédit Agricole**), qui bénéficie du label Finansol et garantit l'éthique des financements effectués. **Société Générale** propose le contrat d'assurance-vie Érable Essentiel, support solidaire et de partage, qui permet d'investir sur SG Solidarité, fonds également labellisé Finansol.



## DES MINI-GUIDES BANCAIRES POUR LE CLIMAT

La FBF publie depuis 2015 une collection de 8 mini-guides destinés à mieux faire connaître au public les produits et services proposés par les banques françaises en faveur de la transition énergétique, notamment les possibilités de financements verts. Les banques proposent effectivement une large gamme de solutions pour les particuliers et les entreprises, aussi bien en matière de logements et de transports que d'épargne et de placements.

Régulièrement mis à jour et enrichis des nouvelles initiatives en faveur du climat, ces mini-guides, qui s'inscrivent dans le cadre du programme pédagogique « les clés de la banque », sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com).

